

# L'ÉCOLE DE MARS ET LE LIVRE DE M. ARTHUR CHUQUET...

M. Chuquet dit avec raison, dans la préface de son nouvel ouvrage (1), que «*nulle institution n'est peut-être moins connue que l'Ecole de Mars*». Aussi doit-on lui savoir gré de nous avoir donné tout un ensemble de renseignements inédits ou oubliés sur cette création du Comité de salut public, que les historiens militaires avaient dédaigné jusqu'ici d'honorer de leur attention. Ces renseignements sont empruntés, nous dit l'auteur, au livre d'ordres de l'Ecole, qui existe aux archives historiques du ministère de la guerre - aux dossiers de certains instructeurs de l'établissement aux papiers des cartons AF-II-199 et 293 des Archives nationales (2); et aux Souvenirs d'Hyacinthe Langlois qui fut envoyé comme élève à l'Ecole par le district de Louviers, travailla ensuite dans l'atelier de David, puis vécut comme dessinateur et graveur à Pont-de-l'Arche et à Rouen.

Les principales questions que sont amenés à se poser, au sujet de l'Ecole de Mars, ceux qui étudient l'histoire de la Révolution, sont les suivantes:

- 1- Quelle est l'origine de l'Ecole de Mars ? Quelle fut l'intention de ceux qui la créèrent ?
- 2- L'Ecole de Mars était-elle destinée à devenir, comme l'ont dit les thermidoriens, une sorte de garde prétorienne de Robespierre? Est-il vrai qu'il y ait eu un complot, qui devait éclater le 10 thermidor, jour fixé pour la fête de Bara et de Viala, et que l'Ecole de Mars dût y jouer un rôle important?
- 3- Que sait-on sur la vie intérieure de l'Ecole?
- 4- Quels résultats l'Ecole a-t-elle produits? En est-il sorti quelques hommes remarquables?

Sur la première question. M. Chuquet ne nous apporte rien de nouveau. Ce qu'il dit de “méthode révolutionnaire” dont l'Ecole de Mars fut une des applications avait déjà été exposé en décembre par M. Dupuy dans son excellent livre *L'Ecole normale de l'an III*.

Ainsi que je l'ai montré dans un article de la *Révolution française* (numéro du 14 juin 1895), M. Paul Dupuy a fait là une véritable «découverte» car le fait essentiel qu'il signale (que les cours révolutionnaires de ventôse sur la poudre, le salpêtre et les canons furent l'origine de l'Ecole de Mars, de l'Ecole normale et des écoles révolutionnaires de navigation) avait échappé à tous ses devanciers. M. Chuquet, sans doute n'a pas su que M. Dupuy avait été à en parler; autrement il n'eut pas manqué de le dire, et ne se fut pas borné au simple renvoi qu'il a placé au bas de la page 11.

M. Chuquet pense que “*l'idée de l'Ecole de Mars venait sans doute de Barère*” (p. 13); il se fonde sur un passage de *l'Orateur du Peuple* du 29 fructidor an II, où Fréron accuse Barère d'avoir voulu, en proposant cette Ecole, servir les projets de “son seigneur et maître” Robespierre, tout en ménageant, pour le cas de non-réussite, une explication plausible.

(1) *L'Ecole de Mars (1794*, par Arthur CHOQUET; 1 vol. in-18, Paris, Plon, 1899.

(2) Le carton 199 contient (cahiers 1654-1657) une partie des arrêtés du *Comité de salut public* relatif à l'école de Mars, avec quelques autres pièces; le carton 293A contient (cahier 2444) l'état des instructeurs de l'Ecole. La plupart des arrêtés ont été rédigés par C.-A. Prieur, y compris celui du 14 prairial qui nomme Peyssard et Le Bas représentants près l'Ecole; cet arrêté-là porte les signatures de C.-A. Prieur, Robespierre, Carnot et Billaud-Varenne.

(3) Ce n'est pas en 1838. comme on le lit dans l'ouvrage de M. Chuquet, peut-être par suite d'une faute d'impression, mais en 1836, qu'ont paru les Souvenirs de l'Ecole de Mars et de 1794, par E.-Hyacinthe Langlois, du Pont-de-l'Arche. (Séance publique de la société libre d'émulation de Rouen, tenue le 6 juin 1836; Rouen, Baudry, 1836; pages 60.104 Bibl. nat., Z 28488, 28-30).

On pouvait dire sur la création de l'Ecole quelque chose de plus précis.

Voici, en effet, ce que nous apprennent les documents.

Le 29 floréal an II, le Comité d'instruction publique chargea trois de ses membres. Coupé, Thibaudeau et Bouquier, de lui présenter un projet de décret *«tendant à propager l'instruction publique sur le territoire entier de la République par des moyens révolutionnaires semblables à ceux qui ont été déjà employés pour les armes, la poudre et le salpêtre»*. Le projet de décret sur l'Ecole normale fut présenté le surlendemain 1<sup>er</sup> prairial au Comité, qui l'adopta et le transmit au Comité de salut public. Le 5 prairial, le Comité d'instruction constata dans son procès-verbal que le Comité de salut public avait approuvé le projet (4).

Or, c'est Barère qui dirigeait au Comité de salut public la section de l'instruction publique c'est donc entre ses mains que se trouvait le texte du projet de décret du Comité d'instruction. Pourquoi, quelques jours plus tard, le 13 prairial, voit-on Barère paraître à la tribune de la Convention pour y proposer la création de l'Ecole de Mars? Il est bien difficile de ne pas croire que ce fut l'initiative du Comité d'instruction publique qui fit naître dans le cerveau de Barère l'idée d'une autre institution d'éducation, institution que, dans son rapport, il associa d'ailleurs expressément à celle de l'Ecole normale. On lit, en effet, dans ce rapport:

*«Il y a quatre ans que les législateurs tourmentent leur génie pour fonder une éducation nationale... Qu'ont-ils obtenu? qu'ont-ils établi? Rien encore... Cet objet a frappé depuis longtemps le Comité de salut public, et il a aussitôt recherché quels étaient les moyens les plus prompts de préparer des défenseurs, des fonctionnaires et de bons citoyens. Il a pensé qu'il pouvait d'un côté établir à Paris une école où se formeraient des instituteurs, pour les disséminer ensuite dans tous les districts: cette pensée sera l'objet d'un autre rapport... Il ne s'agit dans celui-ci que de la manière prompte de former à la patrie des défenseurs entièrement républicains et de révolutionner la jeunesse comme nous avons révolutionné les armées»*.

Barère, ici, présentait comme venant du Comité de salut public une idée, celle de l'Ecole normale des instituteurs, qui avait été élaborée au Comité d'instruction. C'est qu'à ce moment les comités de la Convention ne faisaient véritablement qu'un; il y avait unité d'impulsion, et les travaux des comités particuliers (exception faite pour le Comité de sûreté générale) aboutissaient tous au centre commun. Déjà le projet de fêtes nationales qu'avait préparé le Comité d'instruction avait été retenu par le Comité de salut public, qui se l'était approprié et en avait fait le décret du 18 floréal; rien de plus naturel que de voir le Comité de salut public se réserver aussi, vu l'importance du sujet, le décret sur l'Ecole normale.

M. Chuquet a jugé bien sévèrement le rapport du 13 prairial. Admettons, si l'on veut, que ce rapport soit *«long, diffus, très mal composé, plein de digressions et de redites, évidemment rédigé en toute hâte»*, mais on y trouve autre chose que *«les petites habiletés d'un style brillant»* et *«ces airs de bravoure où Barère excellait»* (p. 20). Le problème qu'avait à résoudre le gouvernement révolutionnaire, en présence du *«retard occasionné dans l'éducation publique par les secousses et la durée de la Révolution»*, et du *«vide qui menaçait la République dans les fonctions civiles et militaires»*, y est très nettement posé. On y explique très clairement ce que voulait faire le Comité de salut public en appelant au camp des Sablons six jeunes gens de seize à dix-sept ans et demi, de chacun des districts de la République. Il s'agissait *«de prouver à ces esprits méthodiques et froids qui calculent lentement toutes les opérations de renseignement, que ce n'est plus le temps d'opposer les usages aux principes et les principes à la Révolution la Révolution a aussi ses principes, c'est de tout hâter pour les besoins. La Révolution est à l'esprit humain ce que le soleil de l'Afrique est à la végétation»*. Cela veut dire que, rompant avec les vieilles routines, la Révolution se faisait fort d'enseigner à un soldat, en un très court espace de temps, tout ce qu'il avait besoin de savoir; et le rapport de Guyton-Morveau, en brumaire an III, déclarera que l'expérience a réussi et qu'elle est pleinement convaincante.

Il s'agissait également d'inaugurer, dans les relations entre officiers et soldats, de nouvelles habitudes correspondant à un esprit nouveau. A l'Ecole de Mars, les élèves devaient remplir à tour de rôle les fonctions de décurions, centurions et millierions, durant l'espace d'une décade et rentrer ensuite dans le

(4) M. Paul Dupuy a raconté ces faits dans son livre, justement dans les pages qu'a visées M. Chuquet (note de la p. 11), et a même publié le texte du projet de décret du 1<sup>er</sup> prairial.

rang; par conséquent, plus de barrière entre le soldat et l'officier et, pour mieux marquer que le commandement temporairement confié à un citoyen ne fait pas de lui un individu d'une essence supérieure, *«tous les élèves, sans distinction de rang, devaient manger à la gamelle dans la décurie dans laquelle ils étaient attachés»*. Si le Comité a voulu qu'à l'Ecole de Mars les fonctions fussent temporaires et de courte durée, il a eu pour cela des raisons politiques, que Barère explique en ces termes: *«Les élèves apprendront par ce moyen que la place d'officier ne donne aucun droit à être toujours officier, et ceux qui commandent apprendront à obéir. Il faut qu'elle cesse, cette manie d'avoir des places, parce qu'elle a manqué de nuire fortement aux progrès de la République. Nous avons vu le moment, dans la Révolution, où tous voulaient être gouvernants, et où il ne serait plus resté de gouvernés. Les jeunes élèves retireront du moins de cette éducation révolutionnaire le principe de la stabilité des républiques: c'est que les diverses fonctions doivent être d'une courte durée dans les mêmes mains»*. Cette conception du grade militaire, envisagé comme une fonction qui ne doit être que temporaire, et que chaque citoyen doit pouvoir exercer à son tour, s'il en a la capacité, est assurément discutable mais elle est neuve et hardie, et il est intéressant de constater que le rapport où une semblable doctrine est exposée avait reçu l'approbation de Carnot.

Enfin, un autre caractère par lequel la nouvelle institution allait se distinguer bien nettement des écoles militaires monarchiques, c'est que ses élèves devaient se recruter dans la classe pauvre, *«parmi les enfants des sans-culottes»*, pour une moitié dans les campagnes, pour l'autre moitié dans les villes, *«et par préférence parmi les enfants des volontaires blessés dans les combats, ou qui servent dans les armées de la République»*.

Après avoir dit que l'idée de l'Ecole de Mars venait sans doute de Barère, M. Chuquet ajoute que cette idée *«fut avidement accueillie par Robespierre»* (p. 13). Il en donne pour preuve ces trois faits, que l'économiste et le commis de l'hôpital de l'Ecole, Biguet et Gaut, furent proposés par l'imprimeur Nicolas; que Souberbielle, premier chirurgien de l'hôpital, fut proposé par Robespierre lui-même; et que Le Bas, un des deux représentants du peuple chargés de la surveillance de l'Ecole (l'autre était un anti-robepierriste, Peyssard), était un intime ami de Robespierre. Ce ne seraient peut-être pas là des raisons péremptoires. Toutefois, il est probable qu'en effet Robespierre, qui se défiait des généraux et de l'esprit militaire, vit dans cette tentative d'éducation républicaine sous la tente, sinon *«un des ressorts du gouvernement»* (p.14) du moins une entreprise qui pouvait donner de bons résultats, à la condition qu'elle fût bien dirigée mais il ne paraît pas avoir conservé cette croyance jusqu'au bout, puisque le 6 thermidor. dans un discours aux Jacobins, cité par M. Chuquet (p. 164), son ami Couthon parla de l'Ecole de Mars comme d'une fondation qui n'était pas suffisamment justifiée.

-----

Parmi les légendes mises en circulation par les thermidoriens, il en est une qui a été généralement admise sans examen c'est celle du coup d'Etat contre la Convention que Robespierre aurait médité d'exécuter le 10 thermidor, en profitant de la fête de Bara et de Viala à laquelle l'assemblée devait assister en corps. D'après le programme de la fête, les élèves de l'Ecole de Mars devaient, dans la marche du cortège, suivre immédiatement la Convention, avec leur artillerie, or, à en croire les thermidoriens, Robespierre comptait sur eux pour égorger ses adversaires au milieu de la fête. Ce fut Billaud-Varenne qui le premier dénonça ce prétendu complot, dans la séance du 9 thermidor. *«Il n'y a pas de doute, dit-il, que la fête projetée pour demain était une mesure prise pour envelopper la Convention et les Comités, sous prétexte de faire manœuvrer devant la Convention les jeunes gens du camp. On avait demandé à les armer et l'on devait leur faire amener quinze pièces du canon. Je ne veux pas élever de nuage ni sur le patriotisme des jeunes gens, ni sur la vertu du peuple mais je crois qu'il ne doit pas y avoir de fête demain»*.

Et la Convention décréta l'ajournement de la fête.

Un an plus tard, l'assemblée donnait une sorte de consécration à cette fable, en applaudissant le rapport lu par Courtois la veille du premier anniversaire du 9 thermidor, rapport où se trouvait ce passage: *«A l'imitation de Catilina, qui, pour mieux frapper ses coups, avait choisi la fête des Saturnales, c'est le jour de la fête du héros fabuleux de la Durance que Robespierre, qui l'a défié, choisit pour éclairer ses forfaits. C'est au milieu de sa marche pieuse, au moment de déposer l'urne de l'enfant*

*qu'elle regarde comme un martyr de la liberté dans le Panthéon des grands hommes, que la représentation nationale sera attaquée, violée, massacrée et les torches triomphales du jeune Viala vont devenir les torches funèbres des députés les plus vertueux et les plus fidèles»(5).*

Que Robespierre eût compté sur la fête du 10 thermidor pour regagner auprès de la majorité de la Convention une partie du prestige qu'il avait perdu, c'est probable. Il pouvait espérer recevoir du peuple de Paris une ovation qui déciderait les conventionnels à trancher en sa faveur le différend existant dans le Comité de salut public et c'est pour cela sans doute qu'il attendit à avant-veille de la fête pour apporter à la tribune le discours où il exposait la situation et adjurait la Convention de se prononcer. Mais qu'il y eût un complot organisé, que Robespierre eût médité un coup de force pour dissoudre ou épurer la Convention et séparer du pouvoir, c'est une hypothèse qui n'a pas la moindre vraisemblance et que dément tout ce qu'on sait du caractère de l'orateur jacobin. Madame Jullien (de la Drôme) écrivait le 10 février 1793, après une soirée où elle avait eu à diner Robespierre, avec son frère Augustin, sa sœur Charlotte, et Robert Lindet: *«Robespierre a été aussi étranger à la journée du 10 août qu'à celle du 2 septembre. Il est propre à être chef de parti, comme à prendre la lune avec les dents»* (6). Son attitude dans la nuit du 9 au 10 thermidor le fit bien voir.

M. Chuquet semble croire néanmoins que le complot exista réellement. Il dit, page 165: *«Robespierre et ses partisans ne voyaient pas dans l'Ecole de Mars un sérieux instrument de leurs desseins. Le dictateur n'avait confiance que dans les sections, dans les canonniers et les gendarmes de Hanriot»*. Je serais curieux de savoir quels étaient au juste, selon M. Chuquet, ces «desseins» de Robespierre et de ses partisans, et comment il a pu les connaître car, pour moi, j'avoue n'avoir jamais rencontré de document digne de foi qui pût me renseigner à cet égard.

Mais, tout en croyant à la réalité d'un complot tramé par le «dictateur», M. Chuquet ne place pas les élèves ni les officiers de l'Ecole de Mars au nombre des complices; il démontre aisément que Robespierre n'avait pu songer à s'appuyer sur les élèves de l'Ecole de Mars, *«des adolescents qui ne savaient pas encore à cette époque manier le fusil et qui n'avaient même pas de quoi charger leurs pièces»*. D'ailleurs, une partie seulement de ces jeunes gens devaient assister à la fête; les autres, qui n'avaient pas encore reçu leur costume, ne pouvaient être admis à y prendre part, et le représentant Peyssard, dans un ordre du jour, les avait exhortés à supporter cette contrariété sans murmurer. Le chapitre intitulé *«Le 9 thermidor»* est, sur ce point spécial, tout à fait concluant.

Je voudrais cependant relever, dans ce chapitre, un ou deux détails sur lesquels l'auteur s'est trompé, et me plaindre d'un manque de précision à propos d'une question où la précision était bien désirable, celle de savoir quand et comment fut prise la décision de faire participer à la fête les élèves de Mars. M. Chuquet dit, en termes vagues: *«Un article du projet d'éducation présenté par Lakanal à la Convention portait que les élèves des écoles assisteraient aux fêtes nationales du canton et de la commune; et Robespierre, déclarant dans son rapport du 7 mai (7) que «le plus magnifique de tous les spectacles, c'est celui d'un grand peuple assemblé», réservait une place aux jeunes gens dans ces solennités. L'Ecole de Mars devait donc figurer à la fête du 28 juillet ou du 10 thermidor, où les honneurs du Panthéon seraient décernés à Bara (8) et à Viala. Dans le programme tracé par David et remanié par*

(5) Rapport fait au nom des Comités de salut public et de sûreté générale sur les événements du 9 thermidor an II, par E.B. Courtois, député de l'Aube. Paris, de l'Imprimerie nationale, germinal an IV. Pages 33-34.

(6) *Journal d'une bourgeoise pendant la Révolution*, p.346.

(7) 18 floréal. M. Chuquet a l'habitude de remplacer partout les dates du calendrier républicain par les dates grégoriennes. Ce système, qui peut se justifier lorsqu'il s'agit des dates de batailles, pour lesquelles les historiens étrangers emploient le calendrier traditionnel, a de sérieux inconvénients lorsqu'on l'applique à l'histoire intérieure, parlementaire et administrative il oblige à retraduire en style républicain chacune des dates données par le livre, pour pouvoir retrouver, dans les documents originaux, le décret ou l'arrête cité. En outre, pour certaines dates devenues classiques, la traduction grégorienne semble un travestissement: il faut un certain effort pour reconnaître le rapport du 18 floréal dans le rapport du 7 mai et si un auteur parlait de la loi du 10 juin 1794 et de la journée du 5 octobre 1795, ce n'est qu'après une opération assez compliquée que j'arriverais à comprendre qu'il s'agit de la loi du 22 prairial et de la journée du 13 vendémiaire.

(8) Pourquoi M. Chuquet appelle-t-il Bara *«le petit tambour»* (p.15)? La lettre de l'adjudant général Desmarres, du 18

*Payan, les urnes qui renfermaient les cendres des deux « martyrs » étaient portées en avant de la Convention, » etc.*

On pourrait croire, à la lecture de ces lignes, que le projet d'éducation présenté par Lakanal (le 26 juin 1793) était encore à l'ordre du jour, ou du moins que les idées qu'il renfermait étaient celles de la Convention. Or, ce projet avait été écarté le 3 juillet 1793; l'assemblée avait discuté, depuis, deux autres projets, et adopté le 29 frimaire celui de Bouquier il est donc singulier de voir mentionner ici un projet auquel s'était attachée une défaveur spéciale à cause de son principal auteur (Sieyès), et qui ne pouvait avoir aucune espèce d'influence sur les résolutions du Comité de salut public et de la Convention en l'an II. M. Chuquet rappelle ensuite le discours de Robespierre du 18 floréal, puis, sans transition, il ajoute « *L'Ecole de Mars devait donc figurer à la fête du 28 juillet* », comme si la présence de l'Ecole à cette fête eût dû avoir lieu en vertu du discours de Robespierre et du projet de décret, depuis longtemps oublié, jadis présenté par Lakanal.

Il y avait autre chose à dire, il y avait des décrets positifs et des dates à citer. La fête de Bara et de Viala, d'abord fixée au 30 prairial, fut renvoyée au 30 messidor par un décret du 17 prairial rendu sur la proposition de Barère, rapporteur du Comité de salut public, qui le motiva en exposant que la date du 30 prairial était trop rapprochée de celle de la fête de l'*Etre suprême*, et que, si on choisissait celle du 30 messidor, « *les élèves de l'Ecole de Mars seraient dans ce moment réunis, campés et habillés (9) et pourraient jouir de cette fête* ». Le 23 messidor, David, chargé de dresser le plan de la solennité, lut ce plan à la Convention, qui l'adopta et en décréta l'impression et renvoi aux autorités constituées, aux armées et aux sociétés populaires. David rappela ensuite que le 26 messidor serait l'anniversaire du 14 juillet et pour que deux fêtes ne se succédassent pas à quatre jours seulement d'intervalle, il proposa que la fête fixée au 30 messidor fut renvoyée au 10 thermidor; sa proposition fut décrétée. Un membre qui n'est pas nommé fit observer qu'aucune place n'avait été réservée dans le cortège aux élèves de l'Ecole de Mars, et proposa un décret qui fut sur-le-champ voté en ces termes:

Sur la proposition d'un membre, la Convention nationale décrète qu'un détachement de l'Ecole de Mars assistera à la fête du 10 thermidor prochain, en l'hommage de Bara et de Viala.

David, reprenant alors la parole, expliqua que c'était à dessein qu'il n'avait pas fait figurer les élèves de l'Ecole de Mars dans son plan: ses réflexions, jointes aux idées qu'il avait pu recueillir, l'avaient amené à cette conclusion, qu'il était plus utile de laisser ces jeunes gens dans leur camp et de ne point interrompre leurs travaux, afin de leur faire sentir davantage quels efforts ils devaient faire pour mériter les honneurs décernés à Bara et Viala; en conséquence, il demanda que le décret voté un instant auparavant, et qui appelait à la cérémonie les élèves de Mars, fût rapporté. Mais Le Bas réclama le maintien du décret: « *Depuis le commencement de l'institution des élèves de Mars, dit-il, les représentants commissaires auprès du camp leur ont proposé pour récompense de leurs premiers progrès d'être admis au cortège de la fête cette espérance les encourage chaque jour, elle développe en eux les germes du vrai républicanisme vous ne la leur ravirez point* ». La Convention donna raison à Le Bas contre David, et le décret fut maintenu (10).

On me permettra de critiquer aussi les mots de « *programme tracé par David et remanié par Payan* ». D'abord, en parlant de « *Payan* » tout court, M. Chuquet fait penser à l'agent national de Paris, qui figure en plusieurs endroits de son volume, tandis qu'il s'agit ici de son frère aîné Joseph Payan, le commissaire national de l'instruction publique ensuite, Joseph Payan n'a pas « *remanié* » le plan de David conformément à la disposition finale de ce plan, ainsi conçue: « *La Commission de l'instruction publique est chargée de l'exécution de la fête* », il a pris, le 6 thermidor, de concert avec son adjoint Fourcade, un arrêté intitulé Dispositions et détails de l'exécution de la fête, ainsi que cela avait eu lieu déjà pour la fête de l'Etre-su-

frimaire, lue à la Convention le 22 frimaire an II, parle en ces termes: « *Cet enfant m'a accompagné depuis l'année dernière, monté et équipé en hussard; tout l'armée a vu avec étonnement un enfant de treize ans affronter tous les dangers, charger toujours à la tête de la cavalerie* ».

(9) Sur ce dernier point, Barère se trompait: comme on l'a vu, en thermidor le plus grand nombre des élèves n'avaient pas encore reçu leur uniforme.

(10) J'emprunte ces détails au *Journal des débats et des décrets*. Le *Moniteur* ne mentionne pas cette discussion, et ne parle même pas des décrets du 23 messidor. J'ai cherché et retrouvé aux Archives nationales (C, carton 308) la minute de la proposition relative à la présence d'un détachement de l'Ecole de Mars à la fête; elle n'est pas signée, et je n'ai pu en déterminer l'écriture.

prême: cet arrêté a complété, expliqué, précisé le plan de David, sans y rien modifier (11). J'ajoute que le cortège ne devait pas déboucher devant le Panthéon «à trois heures», comme l'a écrit M. Chuquet (p. 152) c'est la réunion du peuple aux Tuileries qui était fixée à trois heures; le cortège devait partir à cinq heures; il ne pouvait donc arriver au Panthéon qu'à cinq heures et demie; ce qui a dû induire en erreur M. Chuquet, c'est un passage de l'arrêté du 6 thermidor relatif à la salve que devait tirer l'artillerie de l'Ecole de Mars, passage rendu peu clair par une faute d'impression du *Moniteur*.

-----

Quant à la réponse que le livre de M. Chuquet apporte à la troisième question «Que sait-on de la vie intérieure de l'Ecole?» elle est aussi complète, sur presque tous les points, qu'on pouvait le désirer. L'auteur nous donne la liste des élèves de l'Ecole, par districts et par départements, d'après le registre d'inscription du camp des Sablons nous y voyons que tous les districts de la République, y compris ceux de la Vendée, envoyèrent leur contingent, à l'exception de ceux de la Corse (l'île était à ce moment en pleine révolte); la liste des instructeurs, dressée en brumaire an III par le représentant Moreau – une seconde liste, faite par l'auteur lui-même, où ces instructeurs sont rangés par ordre alphabétique, avec des renseignements sur un certain nombre d'entre eux; la liste des instructeurs des fortifications, dressée à la même époque par l'instructeur en chef Bizot-Charmoy – celles des officiers de santé et des employés de l'hôpital, telles qu'elles se trouvent dans les arrêtés du Comité de salut public des 1er et 2 messidor. Il nous fait assister au choix des élèves par les agents nationaux des districts, à leur voyage, à leur arrivée au camp. Il nous décrit minutieusement le régime de l'Ecole; emplacement du camp des Sablons; division des élèves en décuries, centuries, milleries; coucher sous la tente, équipement provisoire, uniforme, nourriture, régime sanitaire, tribunal militaire. Nous faisons connaissance avec les principaux instructeurs militaires, millerions et centurions, nous suivons les élèves dans leurs exercices: maniement du fusil, de la pique, manœuvres d'infanterie, équitation, cours d'artillerie, travaux de fortification. Une partie du chapitre V est consacrée aux leçons données aux élèves dans leur amphithéâtre, pendant quatre décades, par leurs trois «instituteurs», Bizot-Charmoy (art militaire), Hassenfratz (administration militaire) et Chaussier (santé des troupes et moyens de la conserver).

Je dois à M. Chuquet la connaissance des noms de ces trois maîtres, qui ne sont pas mentionnés par Guyton-Morveau dans son rapport du 2 brumaire an III, et qu'on ne trouve pas non plus, chose singulière, dans les programmes imprimés des leçons faites par eux (12). C'est avec éloges qu'il parle de Bizot-Charmoy, «un des officiers les plus distingués de l'arme du génie», et du célèbre médecin François Chaussier, «que le Comité avait appelé de Dijon à Paris et chargé de rédiger le plan d'une Ecole de santé» pourquoi, lorsqu'il s'agit du «jacobin» Hassenfratz, qu'il appelle pourtant un homme «probe et intelligent», prend-il le ton du persiflage? Quelle force ont donc certains préjugés, et quel empire exercent encore certaines modes, pour qu'un historien aussi sérieux que M. Chuquet n'ait pu s'en affranchir!

Je ne veux pas insister, et j'aime mieux dire que j'ai fort goûté d'autres pages pleines de vie et de

(11) La substitution de quarante-huit élèves de l'Ecole de Mars à ladéputation d'enfants choisis dans chaque section pour porter l'urne de Viala était la conséquence du décret du 23 messidor, et non une décision prise par la Commission d'instruction publique de son propre chef. Du reste, David et Joseph Payan étaient intimement liés, comme le prouve un billet de David au commissaire de l'instruction publique, qu'on trouvera au tome IV des *Procès verbaux du Comité d'instruction publique* (p. 208), billet par lequel David consulte Payan pour la rédaction de son rapport du 23 messidor il est donc fort probable que l'arrêté du 6 thermidor, bien que ne portant que les signatures officielles de Payan et de Fourcade, a dû être concerté entreDavid et la Commission.

(12) Au sujet de ces programmes imprimés, M. Chuquet ne donne aucun renseignement bibliographique. Il se borne à dire (p. 125) que, sur l'invitation du Comité, les maîtres firent imprimer et distribuer quotidiennement aux enfants de Mars le programme de leurs leçons, afin de guider leur auditoire; et que les élèves qui désiraient conserver la collection de ces feuilles la firent coudre et mettre en cahier: «Nous avons eu entre les mains un de ces exemplaires, dit-il en note. Il n'aurait pas été inutile d'ajouter que ce recueil, qui fut distribué aux membres de la Convention, forme une brochure in 4° intitulée *Programme des Comités révolutionnaires sur l'art militaire, l'administration militaire, la santé des troupes et les moyens de la conserver, faits aux élèves de l'Ecole de Mars depuis le 5 fructidor jusqu'au 13 vendémiaire, an troisième de la République*. Imprimé par ordre du Comité de salut public. An 3 de la République française. (Bibl. nat. R 8324.) Le cours de l'art militaire forme quatorze leçons; le cours d'administration militaire comprend vingt-trois chapitres, précédés d'une introduction, et suivis d'un chapitre complémentaire (formant deux leçons) sur la santé des troupes et sur les maladies contagieuses. Cette brochure n'est pas rare la bibliothèque du Musée pédagogique en possède un exemplaire (n°2-40).

couleur, où l'auteur nous montre, en utilisant avec beaucoup de bonheur les sources dont il disposait, quel était l'esprit des élèves, quel enthousiasme républicain les remplissait; comment l'exemple de Bara et de Viala, «*génies tutélaires du camp*», dont les bustes colossaux étaient placés à l'entrée de l'amphithéâtre, leur inspirait le désir de les imiter; quelles relations en quelque sorte paternelles, s'étaient établies entre le général Bertèche et les jeunes gens qui lui étaient confiés; quelles petites misères s'associaient aux joies fortifiantes de la vie du camp, laissant d'ailleurs intacte la foi commune que tous partageaient, représentants, général, «instituteurs» et élèves. Le côté technique du sujet, pour lequel M. Chuquet est particulièrement compétent, a été élucidé de la façon la plus satisfaisante, et les détails de l'organisation militaire et administrative de l'Ecole ne conservent plus de mystère pour le lecteur.

Sur un point, toutefois, j'aurais souhaité un peu plus de lumière. Il y avait des millerions, centurions et décurions instructeurs, chargés de l'instruction des élèves, et nommés par le Comité de salut public il y avait aussi d'autres millerions, centurions et décurions, tirés au sort parmi les élèves eux-mêmes. C'était aux officiers de la première catégorie qu'appartenait l'autorité réelle; cependant, les élèves revêtus temporairement d'un grade avaient aussi leur part du commandement qu'elle était au juste cette part? on aimerait à le savoir. M. Chuquet se borne à dire, d'après Hyacinthe Langlois, que les élèves millerions, centurions et décurions «*s'acquittaient souvent de leurs fonctions avec une gravité comique et en se donnant des airs d'importance*» (p.71).

On sait que Bertèche, l'héroïque officier qui avait reçu quarante-deux blessures à Jemappes et auquel la Convention avait décerné un sabre d'honneur, avait été nommé commandant de l'Ecole par le Comité de salut public (13). Le 9 thermidor, il fut destitué et mis en état d'arrestation. Les renseignements que donne M. Chuquet sur cet incident, sur la captivité de Bertèche et sur sa mise en liberté en l'an III sont un peu succincts, l'intérim fut fait par Chanez, instructeur en chef du camp. Le 15 thermidor, le Comité confia le commandement de l'Ecole au général Alexandre Dumas; mais, trois jours après, celui-ci se ravisa, envoya Dumas à l'armée de Sambre-et-Meuse, et le remplaça définitivement par Chanez, qui exerça les fonctions de commandant, avec le titre de général, du 18 thermidor jusqu'à la levée du camp.

A côté du général se trouvaient deux représentants du peuple. Les premiers qui reçurent la mission de surveiller l'Ecole de Mars furent Le Bas et Peyssard (arrêté du Comité de salut public du 14 prairial). Le Bas, après son arrestation et sa mise hors la loi le 9 thermidor, fut remplacé par Brival (15 thermidor), puis par Guyton-Morveau (26 thermidor). Le 27 fructidor, sur la motion de Panis, la Convention décréta que les représentants près le camp des Sablons seraient renouvelés, et le lendemain elle nomma, pour remplacer Peyssard et Guyton-Moreau et Bouillerot ce fut sous le proconsulat de ces deux députés que les élèves assistèrent à la fête de Marat (5ème sans-culottide) et à celle des Victoires (30 vendémiaire an III), et qu'ils exécutèrent des grandes manœuvres aux environs de Poissy (du 14 au 24 vendémiaire); c'est Moreau et Bouillerot qui présidèrent au licenciement de l'Ecole (du 3 au 15 brumaire).

Il y aurait une observation à faire sur les listes du personnel que nous a fait connaître M. Chuquet. C'est que les listes des instructeurs, dressées en brumaire an III, nous donnent l'état de ce personnel au moment de la fermeture de l'Ecole; or, après le 9 thermidor, en exécution d'un décret provoqué par Tallien, le personnel avait été «*épuré*» un certain nombre d'instructeurs, nommés en messidor, n'étaient donc plus là en brumaire, tandis que d'autres, qui figurent dans les listes de brumaire, ne sont entrés en fonctions qu'après le 9 thermidor. D'autre part, les listes des officiers de santé et des employés de l'hôpital portent les dates des 1er et 2 messidor, et il est probable que plusieurs de ceux qui sont inscrits sur ces listes furent éliminés ensuite comme robespierristes on sait que le chirurgien en chef Souberbielle, par exemple, était un ami dévoué de Robespierre et resta toujours fidèle à sa mémoire. Il eût été désirable d'avoir deux tableaux complets du personnel de l'Ecole, l'un avant, l'autre après l'épuration mais M. Chuquet ne pouvait donner que ce qu'il a trouvé, et ce qu'il nous donne est déjà une aubaine inespérée.

-----

En ce qui concerne la levée du camp, la manière dont M. Chuquet présente les choses ne me paraît pas exacte. Son récit donne cette impression, que le parti montagnard désirait, pour des raisons politiques,

(13) M. Chuquet date (p. 35) du 17 mai la nomination de Bertèche. Le 17 mai 1794 correspond au 28 floréal an II, cette date est donc impossible. Faut-il lire 17 juin, ce qui correspondrait au 29 prairial? Si la date eût été donnée en style républicain, une erreur se fût moins facilement produite.

prolonger l'existence de l'Ecole et qu'il songeait à se servir d'elle contre ses adversaires, tandis que les thermidoriens voulaient, au contraire, se débarrasser au plus vite de ces jeunes gens en qui Tallien, le 12 thermidor, avait dénoncé *«une armée de séides pour servir le tyran qui vient d'être anéanti»*. Que le représentant Peyssard et quelques-uns des instructeurs aient souhaité la durée de l'établissement, et aient cherché, en fructidor, à suggérer aux élèves de demander à la Convention *«la faveur d'être réunis plusieurs mois encore»*, cela est certain que les coryphées de la réaction aient vu de mauvais œil les jeunes soldats républicains, cela est certain aussi. Mais ni l'une ni l'autre chose n'a influé en rien sur la date de la fermeture de l'Ecole. Le décret du 13 prairial disait que *«les élèves resteraient sous la tente tant que la saison le permettrait»*, et que, *«aussitôt le camp levé. ils retourneraient dans leurs foyers»*. Ce fut donc tout simplement pour obéir au décret que le Comité de salut public, aux premiers jours de la mauvaise saison, fit présenter (2 brumaire - 23 octobre) par Guyton-Morveau le rapport sur les résultats obtenus à l'Ecole de Mars, et fit voter la levée du camp. Il n'est pas nécessaire de supposer que le rapporteur était embarrassé, comme le dit M. Chuquet, et de chercher dans son rapport des habiletés (pages 222-223). Pour moi, je ne vois dans le rapport de Guyton que l'expression de l'opinion d'un homme qui dit honnêtement ce qu'il pense; ce savant, devenu membre du Comité de salut public après l'avoir été longtemps du Comité d'instruction publique, s'entendait à la fois aux choses de l'éducation et aux choses militaires; il avait été représentant près l'armée du Nord avant d'être représentant près l'Ecole de Mars; les éloges qu'il adressa aux jeunes élèves et la satisfaction qu'il témoigna sont certainement sincères, et je ne puis admettre, comme le veut M. Chuquet, que le Comité *«couvre de fleurs les enfants de Mars»* parce que c'était le seul moyen de les renvoyer sans s'exposer aux protestations des Jacobins. Je tiens pour sérieuse cette conclusion de Guyton-Morveau, constatant que les prévisions émises par Barère en prairial s'étaient réalisées: *Une des vérités les plus importantes qui se trouve acquise, ou plutôt confirmée, par les essais faits l'Ecole de Mars, c'est que tout soldat, soit d'infanterie, soit même de cavalerie et d'artillerie, peut apprendre, en moins de trois mois, le maniement des armes et toutes les parties de son service, de manière à exécuter en corps nombreux toutes les manœuvres avec une grande précision. Ce que vous avez vu décadi, à la fête des Victoires, de la force et de l'adresse des élèves de cette Ecole, dans une lutte préparée pour offrir le simulacre d'un combat, me dispensera de vous retracer toutes les preuves qu'ils en avaient déjà données; mais l'impression que vous en avez conservée ajoutera sans doute à l'intérêt avec lequel vous entendrez l'exposition des moyens par lesquels on a obtenu des progrès si rapides et véritablement étonnants.*

Cette déclaration significative, M. Chuquet semble glisser sur elle comme si la portée lui en échappait. Je me serais attendu, tout au contraire, à la voir soulignée, mise en relief, commentée et discutée avec toute l'ampleur que la question mérite. Où est, en effet, l'intérêt qu'offre l'Ecole de Mars? C'est qu'elle fut une tentative faite par la République pour former des « défenseurs de la patrie » en employant une méthode toute différente de celle de la monarchie. Cette tentative a-t-elle réussi? Guyton-Morveau l'affirme, et avec lui ses collègues du Comité de salut public, où Carnot avait siégé jusqu'au 15 vendémiaire et où il allait rentrer le 15 brumaire. M. Chuquet se borne à contre-dire Guyton, sans discuter, sans apporter de preuve ni d'argument à l'appui de ce qu'il avance; il écrit *«L'Ecole de Mars ne répondit pas aux espérances de ses fondateurs. Ce fut une improvisation curieuse, inefficace pourtant et stérile. Mais le Comité se tarda d'avouer son erreur»*. (Pages 236-237.)

En quoi donc eût consisté l'erreur du Comité? Il avait voulu former des soldats, et M. Chuquet reconnaît que *«l'Ecole forma des soldats»*, et que *«ces jeunes gens possédaient la connaissance des manœuvres et le maniement des armes, lorsque la réquisition les appela sous les drapeaux»*. Donc, le Comité ne s'était pas trompé. Pour pouvoir prétendre qu'il s'était trompé, il faut lui prêter des desseins qu'il n'a pas eus; et c'est ce que fait M. Chuquet il donne à entendre que le Comité avait voulu former des officiers, et il triomphe sans peine en s'écriant *«Comme si, en quatre mois ou mieux. en trois mois et demi, du 8 juillet au 23 octobre, il était possible de former, selon le vœu de Barère, des officiers de toutes armes, voire des ingénieurs et des commissaires des guerres!»* (p. 237).

M. Chuquet commet ici une erreur manifeste: jamais Barère, comme il le lui fait dire, n'a prétendu qu'après trois ou quatre mois d'apprentissage les élèves de l'Ecole de Mars en sortiraient officiers. Il a dit précisément le contraire, il a dit que, *«dans l'Ecole royale militaire, on acquérait le droit d'être placé officier dans les armées, sans avoir appris à l'être»* tandis que les élèves de l'Ecole de Mars rentreraient dans leurs familles, et apprendraient ainsi *«que cette éducation nationale ne donne pas un privilège, ne fournit aucun titre particulier pour avoir droit aux places»* à ceux qui auraient *«annoncé le plus d'aptitude*



*et de talent seraient admis à d'autres degrés ou genres d'instruction» et c'est dans ce sens seulement que Barère a pu dire que «cette éducation précoce avait le double objet de former en même temps des officiers et des soldats, des ingénieurs et des cavaliers, des artilleurs et des commissaires des guerres, et qu'elle avait encore l'avantage aussi précieux de former des jeunes citoyens à toutes les vertus républicaines, et de développer des talents que la nature a disséminés dans les chaumières comme dans les cités».*

Se trouva-t-il réellement, parmi les élevés de l'Ecole de Mars, des jeunes gens doués d'aptitudes particulières et qui parvinrent plus tard à des grades élevés dans l'armée? M. Chuquet l'a recherché, et, dans son dernier chapitre, il énumère quatre généraux, Manhès, Lemarois, Morio-Delisle et Lafaille; un intendant militaire, Fromentin; un colonel, un major, un chef de bataillon, un chef d'escadron, plusieurs capitaines et lieutenants. Mais au nombre des jeunes gens qui passeront par le camp des Sablons, il y en eut aussi qui ne suivirent pas la carrière des armes; l'un d'eux, Soulard, entré dans l'administration, figure parmi les notabilités du département de Maine-et-Loire (*Dictionnaire* de M. Célestin Port); un autre, Apffel, magistrat on Alsace, a légué 1.800.000 francs à la ville de Strasbourg «*pour le développement de l'art dramatique ou musical*»; un troisième, Langlois, déjà nommé, dont les Souvenirs sont l'une des sources où a puisé M. Chuquet, fut élève de David et se consacra à la gravure. Et naturellement, cette «poignée de noms», comme dit M. Chuquet, est bien loin de comprendre tous ceux qui, parmi ces 3.400 jeunes gens, purent se distinguer à un titre ou à un autre il serait impossible d'en faire le relevé.

L'objection que je voudrais faire à l'Ecole de Mars, quant a moi, n'est pas celle qui résulte implicitement des critiques de M. Chuquet, lequel s'associe ainsi, sans s'en apercevoir peut-être, à l'erreur, signalée par lui même, des historiens qui s'étaient imaginé «*que cette Ecole avait remplacé l'ancienne Ecole royale militaire*». Ce serait plutôt l'objection qu'avait énoncée Couthon, disant «*qu'il paraît extraordinaire que l'on veuille former trois mille élèves pour défendre une République qui a besoin de douze cent mille combattants*».

En terminant, et quelles que soient les réserves que j'ai dû faire sur certaines parties du livre de M Chuquet, je remercie sincèrement l'auteur de nous l'avoir donné, parce qu'il nous a appris beaucoup de choses, et que les matériaux qu'il nous apporte sont des plus précieux à consulter pour l'histoire de la Révolution.

**James GUILLAUME.**

-----